

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Justin Ndoundangoye devant le

**DE** sources judiciaires, il était recherché pour se voir remettre une convocation dans le cadre de l'opération anti-corruption menée actuellement. L'ancien membre du gouvernement a finalement été débarqué, samedi dernier, à Port-Gentil, d'un avion qui devait l'amener à Pointe-Noire au Congo.

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

DANS le cadre de l'opération anti-corruption baptisée "Scorpion", le député du deuxième arrondissement de la commune de Franceville, Justin Ndoundangoye, sera entendu par un juge d'instruction aujourd'hui. Une procédure qui se veut conforme à l'article 108 de la Loi n°043/2018 du 5 juillet 2019 portant Code de procédure pénale (lire par ailleurs). Ce cas n'est pas une première au Gabon pour un parlementaire. En effet, il y a quelques années, Sylvain Momoandjambou, alors député d'un des sièges du département de la Zadié, avait été amené à comparaître devant un juge d'instruction. Le parlementaire avait été cité dans une affaire de crime rituel et était sorti libre, après son audition. De sources judiciaires proches du dossier, M. Ndoundangoye, ancien ministre des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et des Travaux publics, était recherché depuis vendredi pour recevoir une convocation dans l'affaire qui défraie la chronique aujourd'hui. Une affaire, pour rappel, de présomption de détournement d'argent public, de concussion et de blanchiment de grande envergure. Celle-ci est à l'origine de plusieurs interpellations et détentions préventives à "Sans-famille" enregistrées ces derniers temps, dans le cadre de l'opération anti-corruption citée plus haut, et initiée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Aujourd'hui, quatre anciens ministres (Brice Laccruche Alihanga, Noël Mboumba, Emmanuel Norbert Tony Ondo Mba et Roger Owono Mba) se trouvent déjà aux mains de la direction générale des recherches (DGR). De même, d'anciens patrons d'entreprises

étatiques et leurs collaborateurs sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville, toujours dans le cadre cette opération "mains propres". D'après nos sources, "l'audition de Justin Ndoundangoye est due probablement à sa proximité avec Brice Laccruche Alihanga". Mais est liée aussi à la réhabilitation d'un certain nombre de tronçons routiers, pour laquelle plusieurs centaines de milliards de francs auraient été décaissés, sans résultats. C'est le cas de la Nationale 1, entre Nkok et le pont d'Agoula. Samedi dernier, à l'aéroport international Ali Bongo Ondimba de Port-Gentil, l'ex-membre du gouvernement a été débarqué de l'avion qui devait l'amener à Pointe-Noire au Congo. Dans la capitale économique congolaise, il devait emprunter une autre compagnie pour la France, selon nos informateurs. Sur sa page facebook, l'intéressé écrit : "Je reconnais cet incident malheureux et regrettable qui s'est produit à Port-Gentil, tout en comprenant que nous sommes une jeune démocratie qui doit grandir et faire ses preuves". Non sans rassurer ses partisans et autres soutiens. Et d'ajouter : "Je tiens à souligner que mon départ sur Port-Gentil a été transparent, tout comme celui de Pointe-Noire, en termes de formalités de police et autres déclarations. J'apprends en toute stupéfaction que depuis mon arrivée à Port-Gentil, les services de renseignements, de police et de gendarmerie étaient à ma recherche, alors que je n'ai jamais cessé de paraître à mon domicile. Arrivés à Libreville, des individus non-identifiés se sont présentés à moi avec le nom du procureur pour me faire décharger une convocation à une heure dépassée, soit 19h00. J'ai demandé qu'ils se rapprochent de mes avocats: Mes Maguisset et Okoulou Ondo". L'élu national n'a pas

été arrêté, encore moins gardé à vue, en raison de son immunité parlementaire. Dans un message posté sur les réseaux sociaux, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi indique : "Bonsoirs collègues. Sauf preuve du contraire, l'honorable Ndoundangoye est rentré librement chez lui, de retour de Port-Gentil. Rassurez-vous et suivons de près l'évolution de la situation...". Justin Ndoundangoye devra comparaître aujourd'hui, sous peine de tomber sous le coup de l'article 109 du Code de procédure pénale en matière d'"audition des témoins". Et, surtout, de l'article 274 du nouveau Code pénal qui fait mention des "entraves à l'action de la justice" (lire par ailleurs). En tout cas, l'on voit mal Justin Ndoundangoye refuser de déférer à sa convocation. Lui qui semble serein, malgré l'incident survenu samedi dernier. Et qui, dans une vidéo postée toujours sur sa page facebook, danse au milieu des siens en mimant les paroles d'une chanson qui dit "Vous me cherchez pourquoi ? Me voilà, me voilà, me voilà".



Photo: DR

L'honorable Justin Ndoundangoye (casquette) en train d'être ramené



### DISPOSITIONS LÉGALES

#### ARTICLE 108 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

«Le juge d'instruction fait citer à comparaître devant lui, par un huissier de justice ou un agent de la force publique, toute personne dont l'audition paraît utile à la manifestation de la vérité»

#### ARTICLE 109 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

«Toute personne citée à comparaître devant le juge d'instruction et qui, sans motif légitime, ne défère pas, est passible des peines prévues à l'article 274 du Code pénal relatif à la protection contre les entraves à la justice»

#### ARTICLE 274 DU NOUVEAU CODE PÉNAL

«Quiconque a, sans aucune excuse ni justification, étant régulièrement convoqué ou cité, refusé de déférer à la convocation de l'officier de police judiciaire ; refusé de comparaître devant le juge d'instruction ; refusé de comparaître devant la Cour criminelle ; ou de prêter serment ou de déposer devant ces autorités et juridictions, sera puni de six mois d'emprisonnement au plus et d'une amende de 500 000 franc au plus»

# Le juge d'instruction aujourd'hui

## Que la vérité éclate !



à l'aéroport de Port-Gentil par les forces de l'ordre à sa recherche.



Photo: DR

G.R.M  
Libreville/Gabon

**D**EPUIS l'accession d'Ali Bongo Ondimba à la magistrature suprême, deux opérations anti-corruption ont déjà été lancées. La première, baptisée "Mamba", a notamment permis l'incarcération des personnalités ayant occupé d'importants portefeuilles au gouvernement et dans l'administration. Certains accusés ayant même recouvré la liberté. Puis, depuis le mois

de novembre dernier, l'opération "Scorpion" a pris le relais. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle suscite un grand intérêt au sein de l'opinion nationale. Et même au-delà. Une attitude due, à tout considérer, à un besoin de vérité dès l'instant qu'on parle de détournement de plusieurs centaines de milliards de francs, alors que sur le terrain social, les attentes sont nombreuses. Des montants faramineux qui auraient été dérobés par des moyens bien pensés par leurs présumés au-

teurs. Au-delà de la manifestation de la vérité et des condamnations qui en découleraient, l'opinion espère surtout que les coupables restituent l'argent public ainsi détourné. Ce serait, en tout cas, le plus beau cadeau que l'on puisse offrir à une population gabonaise habituée à voir des "voleurs de la République" jouir paisiblement du fruit de leurs nombreux détournements au sortir de la prison. Ce qui n'est guère une bonne manière de décourager d'autres d'en faire de même.

## Son statut l'exonérait-il ?

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville Gabon

**D**ANS l'œil de la justice, Justin Ndoundangoye. Et ce, depuis samedi dernier à Port-Gentil, où il a été interpellé par les Forces de l'ordre. Ce lundi, il est présenté au juge d'instruction du tribunal de Libreville qui devra l'entendre, soupçonné qu'il est par l'opération Scorpion dont le grappin s'est déjà montré assez coriace ces derniers jours contre nombre de personnalités à qui sont reprochées des faits présumés de détournement de deniers publics, de malversations financières, de concussion,

de blanchiment d'argent. Le cas "Justin Ndoundangoye" soulève quelques interrogations liées les unes aux autres. La première est sans doute son statut de député et, donc, jouissant de l'immunité parlementaire. Mais, ce n'est pas un précédent. D'autres parlementaires ont été entendus par le passé: Gabriel Eyeghe Ekomie (ancien sénateur du Komo-Kango, décédé en 2014) et Sylvain Moamandjambo (ex-député de Mékambo) interpellés et entendus pour des affaires de crimes rituels dans lesquelles ils avaient été cités. Sans anticiper sur les mobiles de son interpellation, l'on peut soliloquer sur son empressement à enfiler le costume

de député, sitôt sorti du gouvernement. Comme pour échapper à quelque traque évidente. Le siégeant n'ayant pas bénéficié d'un temps de transition. Et pour beaucoup, cette hâte ne devient plus aussi innocente que cela. Se savait-il dans l'œil du cyclone (ou plutôt du Scorpion) pour se prémunir ? Tout porte à le croire. D'autant qu'il partage, avec nombre des interpellés qui sont ses congénères, plusieurs détails cocasses. Ancien membre du gouvernement (Transports, d'abord et Transports et Équipement, ensuite), au regard des charges pesant sur les autres, est-il possible qu'il en soit exonéré ? C'est le contraire qui devrait

étonner. C'est la raison pour laquelle, en empruntant un vol en partance pour Pointe-Noire au Congo, et non à Libreville, cela peut facilement s'assimiler à une tentative de fuite pour se soustraire à la justice gabonaise. En tout cas, avec cette interpellation d'un ancien membre du gouvernement dont la collusion avec certains autres peut paraître tout, sauf désintéressée, l'opinion se fait progressivement à l'idée que les segments majeurs de l'affaire n'ont pas encore été suffisamment cernés. Et que l'intensité actuelle des investigations pourrait révéler d'autres "pépites" enfouies.



Photo: F.M. MOMBO



